

**ÉDITO/LA RÉDACTION**

# LA JUSTICE, UN VASTE CHANTIER

« Les Français attendent beaucoup de la justice. Ils souhaitent qu'elle soit efficace et qu'elle les protège ». Après la loi sur la moralisation de la vie politique, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a lancé, le 6 octobre à Nantes, en présence du Premier ministre Édouard Philippe, une concertation sur cinq chantiers : la transformation numérique, l'amélioration et la simplification de la procédure pénale, l'amélioration et la simplification de la procédure civile, l'adaptation de l'organisation judiciaire, le sens et l'efficacité des peines. Pour chacun d'entre eux, deux personnes référentes ont été désignées. Elles devront formuler, le 15 janvier 2018, des propositions concrètes, opérationnelles et un calendrier pour leurs mises en œuvre. Une exigence voulue pour les intégrer dans trois textes que seront le projet de programmation quinquennale 2018-2022 pour la Justice, le projet de loi sur la simplification civile et le projet de loi sur la simplification pénale. La garde des Sceaux devrait les présenter en conseil des ministres au printemps 2018 avec un vote au Parlement espéré d'ici l'été. Les syndicats dans la magistrature semblent perplexes sur la méthode. De leur côté, le Conseil National

*« Le quatrième chantier ravive des inquiétudes dans le monde juridique et judiciaire »*

des Barreaux (CNB) et la Conférences des Bâtonniers se sont dits prêts à jouer le jeu. Une attention toute particulière est portée sur le quatrième chantier : l'adaptation de l'organisation judiciaire. Il ravive des inquiétudes dans le monde juridique et judiciaire. Beaucoup de professionnels du droit ont en mémoire la réforme de la carte judiciaire engagée en 2007 par l'ex-ministre de la Justice Rachida Dati sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

À l'occasion de la Convention nationale des avocats, le président du CNB Pascal Eydoux n'a pas caché, le 19 octobre à Bordeaux en présence de la garde des Sceaux, que le sujet est fort sensible : « vous connaissez la sensibilité à fleur de peau des avocats sur ces questions ». À l'époque, la réforme avait entraîné la suppression d'une vingtaine de barreaux liée à la disparition d'autant de TGI. La ministre Nicole Belloubet en a bien conscience puisqu'elle préfère parler de réseau judiciaire plutôt que de carte judiciaire. À plusieurs reprises, elle s'est engagée sur le maintien de toutes les juridictions.

Même le Premier ministre Édouard Philippe a tenu à se déplacer, le 20 octobre à Bordeaux, pour s'adresser directement aux avocats : « nous conserverons les implantations actuelles des sites judiciaires ». Il n'est sûrement pas un hasard si la mission du quatrième chantier a été confiée à deux personnes aguerries que sont Philippe Houillon et Dominique Raimbourg, à la fois anciens présidents de la commission des Lois de l'Assemblée nationale... et avocats. Des questions restent en suspens. Le président de la commission des Lois du Sénat Philippe Bas avait déposé, en juillet 2017, deux propositions de loi pour redresser la justice. Parmi les propositions phares, la création d'un tribunal unique départemental de première instance (TPI) fusionnant les TI et les TGI. Sera-t-elle reprise par la mission du quatrième chantier...

Frédéric Hastings